ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 3

Question écrite n° 45794

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le fait que le giratoire de Lauvallières sur la RN3 à l'est de Metz est complètement saturé. De ce fait, la route départementale en provenance de Boulay est encombrée quotidiennement par des files d'attente de deux et même trois kilomètres. La difficulté provient du sous dimensionnement de la taille de ce giratoire et afin de garantir une circulation normale sur la RN 3 à ce niveau, elle souhaiterait qu'il lui indique les solutions envisagées par l'État.

Texte de la réponse

Le giratoire de Lauvallières situé sur la RN 3 à l'est de Metz constitue un des points d'échanges importants entre la périphérie est et le centre-ville. Les conditions d'écoulement difficiles du trafic au droit de ce carrefour sont essentiellement constatées aux heures de pointes. Cependant, un aménagement de ce carrefour, en augmentant sa capacité, pourrait accentuer la saturation des accès plus proches de Metz. Ainsi, au-delà de l'aspect local, l'aménagement du carrefour de Lauvallières semble devoir être envisagé au préalable dans un objectif d'amélioration du dispositif global de desserte de l'agglomération messine. Il s'agit d'une problématique pour laquelle les collectivités locales sont les principaux acteurs. Les réseaux routiers départementaux et communaux assurent un maillage resserré autour de Metz et le processus en cours de décentralisation, qui prévoit le transfert de la RN 3 dans le réseau routier départemental, élargit le périmètre de compétence des collectivités et leur donne à présent la légitimité pour définir les partis d'aménagement.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45794
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6180
Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11109